

RB

FORMATION



L'EXPERTISE PARTAGÉE



CATALOGUE 2^e SEMESTRE 2019

Nos formations sont principalement destinées aux professionnels des secteurs bancaire, assurantiel et financier et à leurs équipes. Elles ont vocation à vous accompagner dans les profondes transformations en cours.

L'expertise partagée vous permettra de disposer, à l'issue de chaque formation, de méthodes et outils pour une mise en œuvre rapide et sûre au sein de votre entreprise.

Nos formations sont donc autant de clés pour :

- comprendre les enjeux du secteur,
- appréhender les contextes réglementaire et juridique,
- maîtriser l'organisation et les procédures opérationnelles.

Alain Gourio
Directeur des publications
Revue Banque



NOS POINTS FORTS

• **Des formateurs reconnus**

Nos formateurs sont des professionnels des secteurs bancaire et financier qui contribuent à nos différentes activités.

• **Des programmes adaptés**

Le positionnement de Revue Banque permet d'identifier les thématiques en phase avec les besoins de la profession.

• **Un effectif limité**

Chaque session est limitée à 15 participants, privilégiant les interactions entre participants et formateur.

• **Professionalisme et qualité**

Innovation et excellence éditoriale sont au cœur des préoccupations des équipes de Revue Banque.



RB

FORMATION



L'EXPERTISE PARTAGÉE



SOMMAIRE

LES FONDAMENTAUX	
■ APPLICATION DU DROIT DE LA CONCURRENCE EN MATIÈRE BANCAIRE.....	4
■ LA RESPONSABILITÉ DU BANQUIER.....	5
■ CADRE EUROPÉEN DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE.....	6
■ LA COMPTABILITÉ BANCAIRE.....	7
BANQUE DE DÉTAIL	
■ TRAITEMENT BANCAIRE DE LA CLIENTÈLE FRAGILE.....	8
FINANCEMENT	
■ FINANCEMENT BANCAIRE SYNDIQUÉ.....	9
CONFORMITÉ	
■ SANCTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES.....	10
■ LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES OPÉRATIONS D'EXTERNALISATION.....	11
■ LES SANCTIONS AMF ET ACPR – BILAN DE L'ANNÉE 2018.....	12
■ GOUVERNANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS.....	13
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET ORGANISATION	
■ ROBOTIC PROCESS AUTOMATION (RPA) : UNE ÉTAPE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE.....	14
■ CASH MANAGEMENT : DES FONDAMENTAUX À L'OPEN BANKING.....	15
■ DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION À LA CYBERSÉCURITÉ.....	16
PAIEMENT	
■ COMPTES ET SERVICES DE PAIEMENT : MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DE LA RÉGLEMENTATION DSP2.....	17
DONNÉES PERSONNELLES	
■ RGPD ET LOI FRANÇAISE : UN NOUVEL ENVIRONNEMENT JURIDIQUE POUR LES DONNÉES PERSONNELLES.....	18
GARANTIES	
■ TECHNIQUES DU TRADE FINANCE ET DU CRÉDIT DOCUMENTAIRE	19
SOCIAL	
■ ACCOMPAGNER LES IMPACTS SOCIAUX DES RESTRUCTURATIONS	20
■ LES NOUVELLES RÈGLES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL	21

APPLICATION DU DROIT DE LA CONCURRENCE EN MATIÈRE BANCAIRE



CONTEXTE

Nous sommes tous concernés par le droit de la concurrence, non seulement en tant que consommateur dans notre vie quotidienne, mais également en tant que collaborateur d'un établissement bancaire et financier, quelle que soit notre fonction ou notre ligne de métier. La conformité aux règles de droit de la concurrence est de la responsabilité de chacun et peut réellement faire la différence.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du droit de la concurrence
- Connaître ses principales règles
- Identifier les situations et pratiques à risque
- Adopter les bons réflexes pour savoir comment réagir

PUBLIC

- Juristes
- Avocats
- Directions financières
- *Compliance officers*
- Responsables du développement
- Et de façon générale tous les collaborateurs quelle que soit leur fonction

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. ENJEUX ET PERSPECTIVES

- 1.1 Les règles de droit de la concurrence européen et français
- 1.2 Les autorités de concurrence
- 1.3 Les risques et sanctions encourues par les banques, les associations et à titre personnel par les collaborateurs

2. LES PRINCIPALES PRATIQUES À RISQUE

- 2.1 Les pratiques anticoncurrentielles entre concurrents
 - Cartels/ententes
 - Échanges d'informations sensibles et confidentielles
 - Les pratiques à risque dans le contexte des fusions acquisitions (*gun jumping*)
- 2.2 Focus sur les échanges dans le cadre d'associations professionnelles
- 2.3 L'abus de position dominante
- 2.4 Les pratiques restrictives dans les relations avec les partenaires commerciaux (fournisseurs, distributeurs etc.)

3. LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

- 3.2 Les bonnes pratiques au quotidien
- 3.3 Les bonnes pratiques en cas d'inspection

FORMATEURS

Marie-Pascale Heusse dirige la Practice Droit de la Concurrence du Groupe BNP Paribas. Ce Département a pour finalité d'accompagner le Groupe dans la prévention des infractions aux règles de concurrence ainsi que dans l'analyse, l'évaluation et la gestion uniforme et cohérente du risque concurrentiel. Marie-Pascale et son équipe assurent de façon exclusive la gestion du Programme de Conformité aux règles de concurrence créée en 2010 et accompagnent la Direction Générale et l'ensemble des Fonctions et Métiers à l'international dans la gestion des dossiers soulevant des problématiques de concurrence.



MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2019

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

Jean-Julien Lemonnier est Counsel au sein du département Concurrence, Droit européen et Régulations économiques du bureau de White & Case à Paris. Il intervient régulièrement auprès d'entreprises dans le cadre d'investigations menées par l'Autorité de la concurrence ou la Commission européenne, la notification d'opérations de concentration et d'audits internes. Ses travaux l'ont amené à intervenir dans de nombreux secteurs tels que la banque, la manutention portuaire, la parfumerie, ou encore l'agroalimentaire.



LA RESPONSABILITÉ DU BANQUIER



CONTEXTE

Cette formation se propose de présenter les problématiques liées à la mise en cause de la responsabilité civile du banquier dans ses différents domaines d'activité et à analyser les évolutions du contentieux en la matière, marqué notamment par un accroissement de la notion du devoir de vigilance du banquier, une remise en question de la liberté contractuelle dans le contexte du droit au compte ou la gestion d'injonctions contradictoires d'autorités réglementaires et judiciaires ou de législations étrangères et nationales.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Retracer les principes fondamentaux de la responsabilité civile du banquier
- Présenter les éléments d'actualité du contentieux
- Identifier les points de vigilance dans les différentes activités bancaires
- Proposer des modalités de prévention des risques de contentieux

PUBLIC

- Responsables juridiques
- Juristes de banque et juristes financiers
- Responsables et collaborateurs conformité

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. COMPTE

- 1.1 Ouverture, fermeture
- 1.2 Le cas du droit au compte
- 1.3 Saisies et gel
- 1.4 LCB-FT

2. INSTRUMENTS DE PAIEMENT

- 2.1 Prompte exécution
- 2.2 Fraudes
 - Comptable, Président, faux technicien
 - Forex, terres rares, diamants, crypto.

3. CRÉDITS ET TAUX

- 3.1 Octroi et rupture du crédit (défiscalisation, crédit *in fine*, conseil patrimonial)
- 3.2 Formalisme (TEG, année lombarde)
- 3.3 Intérêts négatifs

4. MARCHÉS FINANCIERS

- 4.1 Information et mise en garde
- 4.2 Disparition du LIBOR

5. OBLIGATIONS GÉNÉRALES

- 5.1 Confidentialité (secret bancaire et protection des données personnelles)
 - Actions de groupe
 - Expertises *in futurum* (art.145 cpc)
- 5.2 Non immixtion et obligation de vigilance

MARDI 15 OCTOBRE 2019

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Julien MARTINET, avocat au barreau de Paris, est associé du cabinet Hogan Lovells LLP où il dirige la pratique Contentieux bancaire et financier du bureau parisien. Il est également membre du conseil d'administration de l'AEDBF et chargé d'enseignement en contentieux bancaire dans le Master 2 de droit bancaire et financier de l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne.



Anne BRIGOT-LAPERROUSAZ, collaboratrice au sein du bureau parisien de Hogan Lovells, exerce en contentieux bancaire et financier. Elle assure la défense d'établissements de crédit dans le cadre de leurs différentes activités, tant en matière civile et commerciale que réglementaire.



LE CADRE EUROPÉEN DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE



CONTEXTE

La législation s'appliquant aux institutions financières émane principalement de l'échelon législatif européen. Les institutions européennes élaborent les textes législatifs qui devront être transposés en droit national ou s'appliqueront directement aux institutions financières. Comprendre le processus décisionnel et l'environnement européen est ainsi essentiel pour interagir avec les institutions européennes dans le cadre de l'élaboration de réglementations bancaires et financières.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Maîtriser le processus législatif européen
- Comprendre les mécanismes d'influence et la mise en place de stratégies de lobbying
- Saisir le rôle de la BCE et des autorités européennes de supervision en matière de régulation et de surveillance des institutions financières

PUBLIC

Tout public

- Professionnels intéressés dans le processus législatif européen appliqué au secteur bancaire et financier

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. L'ADOPTION DES NORMES EUROPÉENNES DANS LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

1.1 Règlement, directive, décision : différences et portée

- Le règlement : un instrument d'uniformisation juridique
 - La directive : un instrument de rapprochement des législations nationales
 - La décision : un instrument ciblé
- #### 1.2 L'adoption des textes de base
- Proposition de la Commission européenne
 - Première lecture et phase de trilogue
 - Deuxième voire troisième lecture
 - Publication et entrée en vigueur des textes

1.3 L'imbrication des textes européens : la spécificité du secteur bancaire et financier

- Des actes spécifiques au secteur bancaire et financier
- Les actes délégués et normes techniques de réglementation : des outils de précision
- Les actes d'exécution et normes techniques d'exécution : des outils de mise en œuvre

2. LES ACTIONS DES BANQUES FRANÇAISES À BRUXELLES

2.1 Complexité de l'environnement : les acteurs bancaires à Bruxelles

- Acteurs institutionnels
- Acteurs non institutionnels

2.2 Possibilité d'influencer le processus législatif

- Rendez-vous & Communication d'influence
- Coopération avec des partenaires, relation avec les adhérents
- Veille, contribution à des dossiers
- Communication dans des colloques

3. SUPERVISION ET RÉGULATION DANS LE DOMAINE BANCAIRE ET FINANCIER

3.1 Les autorités européennes de surveillance (EBA, ESMA, EIOPA)

- Pouvoir d'élaboration de normes techniques
- Pouvoir de contrainte directe sur un établissement financier
- Voies de recours à l'encontre des décisions des autorités

3.2 La supervision prudentielle exercée par la BCE

- Missions exercées par la BCE
- Pouvoirs confiés à la BCE pour exercer ses missions

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019

Formation d'une journée

DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Antoine Garnier est chargé de mission Affaires européennes à la Fédération bancaire française, au sein de son bureau de représentation à Bruxelles. Il y travaille en particulier sur les dossiers relevant de la régulation prudentielle et de la régulation des activités de banque d'investissement et de marché. Avant de rejoindre la FBF, Antoine a travaillé dans le département Affaires publiques du cabinet d'avocats DLA Piper situé à Bruxelles.



Marie Gillouard est responsable Relations institutionnelles au sein de la Direction juridique et Relations institutionnelles de Crédit Agricole Consumer Finance.



LA COMPTABILITÉ BANCAIRE



CONTEXTE

La comptabilité occupe une place particulière dans les banques. Les responsabilités comptables y sont de fait très décentralisées; on peut dire que dans une banque «Tout le monde est comptable». Par ailleurs, les ratios réglementaires auxquels les banques sont soumises sont fondés sur la comptabilité. Enfin les normes comptables internationales ont connu récemment des évolutions majeures, en particulier concernant les instruments financiers.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Comprendre les spécificités de la comptabilité bancaire
- Appréhender ses liens avec le déclaratif réglementaire
- Maîtriser les principes comptables de base
- Rendre accessible la lecture des documents de référence des banques

PUBLIC

- Tout public
- Professionnels désirant maîtriser les bases de la comptabilité bancaire
- Analystes

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

JOURNÉE 1 : SPÉCIFICITÉS DE LA COMPTABILITÉ BANCAIRE

1. Les bilans et comptes de résultats bancaires
 - 1.1 Comparaison des états financiers d'une banque et d'une entreprise industrielle et commerciale (bilan et compte de résultats)
 - 1.2 Identification des spécificités bancaires
2. Particularités structurelles liées aux activités bancaires
 - 2.1 Responsabilités comptables décentralisées
 - 2.2 Rôles des comptables centraux: Centralisation des comptes, élaboration des états financiers, validation
3. La comptabilité des banques, outil de suivi pour les autorités monétaires
 - 3.1 Agréments et reportings réglementaires
 - 3.2 Le suivi prudentiel des risques : ratios et exigences de fonds propres
4. Points particuliers de l'organisation comptable bancaire au travers de la comptabilité
 - 4.1 Le contrôle interne comptable
 - 4.2 La comptabilisation des opérations en devises
 - Appréhender ses liens avec le déclaratif réglementaire
 - Appréhender ses liens avec le déclaratif réglementaire
5. Comptabilité bancaire en normes françaises
 - 5.1 Utilisations des comptes sociaux
 - 5.2 Le traitement des instruments financiers à terme en normes sociales

JOURNÉE 2 : APPROFONDISSEMENT DE L'ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS D'UNE BANQUE

6. Les instruments financiers dans les banques : typologie et stratégies
 - 6.1 Prêts, dettes, portefeuilles-titres
 - 6.2 Instruments financiers à terme
7. Méthodologies d'évaluation des instruments financiers et informations à communiquer
 - 7.1 Juste valeur ou coût amorti
 - 7.2 Informations à communiquer
8. IFRS 9 – Partie 1. Classification et évaluation
 - 8.1 Actifs financiers
 - 8.2 Passifs financiers
9. IFRS 9 – Partie 2. Dépréciation : rapprochement avec le prudentiel
 - 9.1 Évolutions apportées par IFRS 9
 - 9.2 Impacts sur les bilans des banques

LUNDI 2 ET MARDI 3 DÉCEMBRE 2019

Formation de deux journées

DURÉE : 14h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et exercices d'application, quizz
- Remise de l'ouvrage «Introduction à la comptabilité bancaire», 2018

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1620€ HT (1944€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

10. La comptabilité de couverture
 - 10.1 Cadre de la comptabilité de couverture
 - 10.2 Stratégies de couverture et leur comptabilisation
11. Autres normes IFRS impactant les banques
 - 11.1 IFRS 16 : Crédit-bail et location
 - 11.2 IFRS 17 : Activités d'assurances

FORMATRICE

Michèle Formagne est consultant en finance, formateur au CFPB (Centre de Formation de la Profession Bancaire), auteur d'ouvrages chez RB Édition (« Introduction à la comptabilité bancaire », « Le Bilan d'une banque »).



Ancienne de la FBF, elle a été auditeur de banques (BNPP, Indosuez) et a occupé des postes de responsable du contrôle, avec une spécialisation dans les opérations de marché (BFCE/Natixis, CCCIF).

LE TRAITEMENT BANCAIRE DES CLIENTÈLES FRAGILES



CONTEXTE

Apparue récemment en droit positif la notion de clientèle fragile fait l'objet d'une attention particulière de la part des associations de consommateurs, personnels politiques et autorités de contrôle. La détection de ces clientèles appelle une réponse spécifique.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Connaître les grandes familles de clientèles fragiles
- Connaître les obligations qui pèsent sur les banques

PUBLIC

- Juristes
- Direction Marketing
- Direction de la Conformité

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION : DÉFINITION DES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE CLIENTÈLES FRAGILES

- Les personnes incapables et vulnérables
- Les personnes fragiles financièrement
- Les exclus du système bancaire

1. LES ACTEURS

- 1.1 Les autorités de contrôle : ACPR, AMF & DGCCRF
- 1.2 L'Observatoire de l'inclusion bancaire
- 1.3 Les banques

2. TRAITEMENT DE L'EXCLUSION PAR L'INCLUSION BANCAIRE : L'ACCÈS À UN COMPTE BANCAIRE

- 2.1 Le droit au compte français/Service Bancaire de Base
- 2.2 Le droit au compte européen/Prestations Bancaires de Base

3. TRAITEMENT DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE : LA MAÎTRISE DES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE BANCAIRE

- 3.1 Identification des personnes concernées
- 3.2 L'Offre Spécifique : proposition par la banque et option par les personnes concernées (art. L312-1-3)
- 3.3 Plafonnement des frais : mise en œuvre et engagements professionnels (Bons Usages FBF de septembre 2018 et décembre 2018)

4. TRAITEMENT EXTRA-BANCAIRE DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE : L'AIDE À LA MAÎTRISE BUDGÉTAIRE

JEUDI 10 OCTOBRE 2019

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et exercices d'application
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

5. LES ENJEUX ACTUELS DE LA VULNÉRABILITÉ ET DES INCAPACITÉS

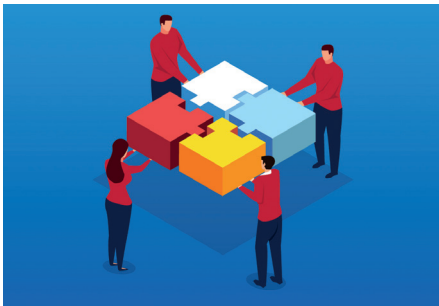
- 5.1 Vulnérabilité technologique : la dématérialisation, illustration du suivi par la banque de l'évolution dans le temps de la situation du client
- 5.2 Projet de réforme des incapacités
- 5.3 Commercialisation de produits financiers aux personnes vulnérables
- 5.4 Gouvernance des produits de banque de détail

FORMATEUR

Gonzague PERCIE du SERT est Juriste droit bancaire et financier, adjoint au responsable de la veille réglementaire Groupe, au sein de La Banque Postale.



FINANCEMENT BANCAIRE SYNDIQUÉ



CONTEXTE

Cette formation a vocation à présenter les principaux points de vigilance et étapes de la mise en place d'un financement bancaire syndiqué, avec une attention particulière portée à la protection des intérêts des parties financières (arrangeur, agent, agent des sûretés, prêteur), que ce soit en période pré-contractuelle ou contractuelle.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- disposer d'une bonne connaissance du financement bancaire syndiqué ;
- identifier les points de vigilance ;
- présenter les principales clauses contractuelles et techniques de négociation.

PUBLIC

- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (*Compliance*) des établissements de crédit
- Équipes *middle-office* des établissements de crédit

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client.
- Répondre aux attentes du client.
- Assurer la protection des intérêts de la banque.
- Respect du devoir général de vigilance.

PÉRIODE PRÉCONTRACTUELLE

- Ouverture et interruption des négociations – facteurs de responsabilité.
- Arrangement : mission et responsabilités de l'arrangeur – transfert des responsabilités – différence entre mission d'arrangement et mission de conseil financier.
- *Due diligence* (*release letter*, *reliance letter* : analyse juridique et techniques de négociation).
- Lettre de mandat versus lettre d'engagement (*commitment letter*) – *term sheet* : analyse juridique et clauses types (*disclaimer*, *entire agreement*, RGPD...).
- Processus de syndication, prise ferme (*underwriting*), clauses et pratiques de marché (clauses « *material adverse change* », « *market flexibility* », « *clear market* », « *indemnity* », « *no front running* »...).
- Memorandum d'informations : avertissement (*disclaimer*), accords de confidentialité (technique de négociations), secret des affaires.
- Partage des responsabilités : syndication primaire, syndication secondaire, sous-participation, monopole bancaire.

PÉRIODE CONTRACTUELLE

- Rôles et responsabilités de l'agent et de l'agent des sûretés
- Devoir de vigilance : monopole bancaire, conditions suspensives (*legal opinions*, ..), déclarations et garanties, engagements contractuels de l'emprunteur, clause d'indemnisation, transfert des participations...
- Revue des clauses et pratiques de marché : clauses « *pro rata sharing* », « *claw back* », « *mitigation* », « *cross default* », « *cross acceleration* », « *pari passu* », « *increased costs* »... : analyse juridique et portée.

MERCREDI 27 NOVEMBRE
2019

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, exercices d'application, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Franck Julien est *Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking, Financing & Securitisation* au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Membre du Conseil d'Administration de l'Association Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier, il est également enseignant à la Faculté de Droit de Tours, et à la Faculté de droit de Paris II Panthéon-Assas.



LES SANCTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES



CONTEXTE

Les sanctions internationales sont parfois utilisées par certains Etats comme une arme de guerre économique (par exemple les sanctions américaines contre la Russie et l'Iran). Dans le contexte géopolitique actuel cette situation nécessite d'être prise en compte par les établissements bancaires, particulièrement ceux opérant à l'international.

Cette formation a pour objet de présenter les fondamentaux des sanctions internationales applicables en France, en Europe et aux Etats-Unis (sanctions financières internationales, mesures restrictives et autres sanctions économiques).

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Connaître les fondamentaux des sanctions internationales
- Identifier les situations et pratiques à risque afin de sécuriser les opérations commerciales

PUBLIC

- *Compliance officers* (ayant peu d'expérience en matière de sanctions internationales)
- Responsables des risques
- Responsables de la conformité et du contrôle permanent
- Responsables des opérations à l'international

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

CONTEXTE

1. DÉFINITION ET TYPOLOGIE DES SANCTIONS INTERNATIONALES

2. SOURCES ET PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES SANCTIONS INTERNATIONALES

- 2.1 Nations-Unies
- 2.2 France
- 2.3 Europe
- 2.4 Etats-Unis

3. TYPOLOGIES DES PROGRAMMES DE SANCTIONS

- 3.1 Programmes de sanctions globaux ou complets
- 3.2 Programmes de sanctions partiels
- Basés sur des embargos et des listes
- Basés sur des listes

4. ATTENTES DU RÉGULATEUR EN MATIÈRE DE DISPOSITIF

5. MISE EN PRATIQUE

- 5.1 Activités à haut risque
- 5.2 Exemples d'éléments à analyser dans une transaction
- 5.3 Exemples de facteurs pouvant indiquer une relation d'affaires problématique
- 5.4 Le risque indirect en matière de sanctions internationales

JEUDI 10 OCTOBRE 2019

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

6. LES AUTORISATIONS POUVANT ÊTRE DÉLIVRÉES PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES

7. SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE VIOLATION DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

FORMATEUR

Catherine MORAND est responsable des sanctions internationales au sein de Crédit Agricole SA et également présidente du Groupe Sanctions Financières de la FBF.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES OPÉRATIONS D'EXTERNALISATION



CONTEXTE

L'externalisation de certains process (*back-office, compliance...*), associés aux activités commerciales, bancaires et de marchés, se multiplie depuis plusieurs années, les institutions financières souhaitant gagner en compétitivité, bénéficier des nouvelles technologies, améliorer leur flexibilité et leur efficacité ainsi que réduire leurs coûts. Dans ce contexte, l'EBA (European Banking Authority) a établi de nouvelles lignes directrices, publiées le 25 février 2019, qui viendront harmoniser les pratiques jusque-là encadrées sur le plan national (arrêté du 3 novembre 2014).

OBJECTIFS

- Revoir les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur l'externalisation de prestations essentielles ou importantes
- Exposer lesdites lignes directrices de l'EBA en matière d'externalisation notamment les apports au regard des lignes directrices du CEBS (Committee of European Banking Supervisors) publiées le 14 décembre 2006
- Donner des exemples pratiques d'analyse de qualifications de prestations externalisées, avec le régime applicable à chacune d'entre elles.

PUBLIC

- Juristes
- Chargés et responsables de la conformité
- Service Risque
- Services opérationnels traitant de ce sujet

PRÉREQUIS

- Cette formation nécessite une connaissance de base en matière de technique bancaire et de réglementation ainsi qu'un minimum de connaissances en contrôle interne et risque de conformité.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. RAPPEL DES DISPOSITIONS SUR L'EXTERNALISATION DE L'ARRÊTÉ DU 3 NOVEMBRE 2014 RELATIF AU CONTRÔLE INTERNE

- 1.1 Définitions (i) de l'externalisation, (ii) des prestations de services essentielles ou importantes
- 1.2 Régimes applicables à l'externalisation : arrêté du 3 novembre 2014, règlement général de l'AMF, code des assurances, MAR, etc. Articulation entre dispositions générales et spéciales.

2. NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES DE L'EBA

- 2.1 Date d'entrée en vigueur & période transitoire
- 2.2 Périmètre
- 2.3 Règles de gouvernance
- 2.4 Règles à prendre en compte lors de l'analyse des dossiers
- 2.5 Règles spécifiques concernant le contrat signé avec le prestataire de services (auditabilité, réversibilité...)
- 2.6 Stratégie de sortie
- 2.7 Réitération de la demande faite aux autorités compétentes concernant l'évaluation des concentrations de risques chez les prestataires de services
- 2.8 Le *cloud* : traitement particulier dans le cadre des lignes directrices
- 2.9 Adaptation juridique aux nouvelles exigences dans un délai contraint

3. SPÉCIFICITÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE PETITE TAILLE

4. PRÉSENTATION ET ANALYSE DE QUALIFICATIONS DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

LUNDI 14 OCTOBRE 2019

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Maylis DE MAROLLES est juriste financier au sein de la Direction Juridique Groupe de Société Générale.

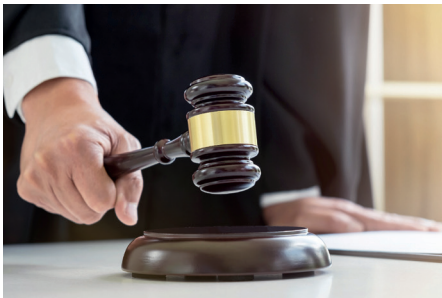


Sylvain LAMBERT est spécialiste du droit bancaire et financier européen et américain. Ancien avocat au barreau de Paris, Sylvain a travaillé au sein de grands établissements bancaires internationaux. Sylvain est juriste financier au sein de la Direction Juridique Groupe de Société Générale.



LES SANCTIONS AMF ET ACPR

BILAN DE L'ANNÉE 2018



CONTEXTE

Formation animée par des membres d'une équipe *Regulatory* d'une direction juridique de banque, par ailleurs enseignants en Master, qui a pour objet :

- de faire le point sur un peu plus d'une année de jurisprudence administrative et disciplinaire dans le domaine des abus de marché, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que sur le respect des embargos et sanctions.
- Revoir les fondamentaux dans ces domaines, notamment pour ce qui touche au contrôle interne des établissements régulés (banques, entreprises d'investissement).
- De dégager les grandes tendances de supervision et de régulation dans ces domaines.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Faire le point sur la jurisprudence administrative et disciplinaire (abus de marché, LAB-FT, respect des embargos et sanctions).
- Revoir les fondamentaux, notamment pour ce qui touche au contrôle interne des établissements régulés.
- Permettre de dégager les grandes tendances de supervision et de régulation dans ces domaines.

PUBLIC

- Juristes
- Avocats
- Directions conformité
- Directions juridiques
- Services opérationnels assurant, dans ces domaines, la première ligne de défense
- Équipes KYC

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. DÉCISIONS ACPR

1.1 Organisation du dispositif LCB-FT

- Classification des risques
- Procédures de connaissance de la clientèle

1.2 Dispositif de surveillance LCB-FT

- Outils et traitement des alertes
- Examen renforcé

1.3 Obligation de déclaration de soupçon

- Organisation du dispositif de DS
- Sources et Délais des déclarations
- Déclarations complémentaires

1.4 Obligation de gel des avoirs

- Mise en place d'un outil de détection adéquat
- Champ d'application des mesures de gel

2. DÉCISIONS AMF

2.1 La procédure

- La compétence
- Les principes de légalité et de nécessité des délits et des peines
- La légalité des dispositions fondant les manquements (rétroactivité des lois plus douces, etc.)

2.2 La notion d'information privilégiée

- Les principes généraux
- Une information précise, non publique et susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours

2.3 Les opérations d'initiés et la manipulation de cours (Abus de marché)

- Opérations d'initié
- Manipulation de cours

2.4 Les prestataires de services d'investissement, les autres prestataires et les produits d'épargne collective

- Les prestataires de services d'investissement (agrément, règles organisationnelles, règles de bonne conduite)
- Les autres prestataires (CIF, IBD, etc.)

MARDI 22 OCTOBRE 2019

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Bertrand Brehier est, depuis 2007, responsable adjoint du département « Réglementation bancaire et financière » de la Société Générale.



Avec la participation de :

Alexandre Leduc occupe le poste de juriste financier, en charge des problématiques de sécurité financière, au sein de la Direction Juridique Groupe de Société Générale.



Florent Vincent est juriste financier au sein de la Direction Juridique Groupe de Société Générale dans le pôle *Regulatory*.



LA GOUVERNANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT



OBJECTIFS

A l'issue de cette journée :

- vous aurez une vue globale de la régulation et de la supervision bancaire,
- vous aurez appréhendé les principales règles de gouvernance d'un établissement de crédit,
- vous serez en mesure de participer à la gestion de la vie sociale d'un établissement de crédit.

PUBLIC

- Juristes
- *Compliance officers*
- Administrateurs
- Personnes en charge ou participant à la préparation des Conseils d'administration
- Personnes en charge des relations avec les superviseurs sur les questions de gouvernance

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émergence
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. DE LA GOUVERNANCE D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME...

- 1.1 Mise en perspective des principales règles de fonctionnement des organes d'une société commerciale
 - Code de commerce
 - Code AFEP-MEDF

2. ...À LA GOUVERNANCE D'UN ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT

- 2.1 Une régulation et une supervision complexe
- 2.2 Des spécificités quant à l'exercice de la direction générale
- 2.3 Un rôle accru du Conseil d'administration
- 2.4 Des comités du Conseil d'administration obligatoires aux missions étendues
- 2.5 Des conditions exigeantes en matière d'aptitude des mandataires sociaux exécutifs ou non exécutifs et des titulaires de postes clés
- 2.6 Un rôle spécifique pour les actionnaires

3. QUIZ

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE
2019**

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quiz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Madeleine BERT est Directrice Gouvernance Groupe au sein de BPCE.



Corinne JACQUIOT est Directeur juridique Corporate groupe au sein de Société Générale.



ROBOTIC PROCESS AUTOMATION (RPA) UNE ÉTAPE DE LA TRANSFORMATION DIGITALE



OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Définir les différentes étapes nécessaires à l'automatisation des processus
- Identifier les outils pour mener une étude d'opportunité
- Connaître les spécificités d'un projet de RPA
- Identifier les enjeux du RPA et de démarrer un projet

PUBLIC

- Responsables Innovation/digital
- Managers
- Chefs de projet
- Et toute personne souhaitant déployer un projet RPA

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. L'AUTOMATISATION DES PROCESSUS

MÉTIERS : PIERRE ANGULAIRE DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

- 1.1 De la dématérialisation à la digitalisation en passant par l'optimisation
- 1.2 L'automatisation

2. ESTIMATION DE L'OPPORTUNITÉ DE METTRE EN PLACE LE RPA

- 2.1 Identification des leviers possibles
- 2.2 Identifications des processus candidats et analyse des opportunités
- 2.3 Priorisation & *Business case*

3. MENER UN PROJET DE RPA

- 3.1 Organisation & gouvernance
- 3.2 Outils & méthodes
- 3.3 Cycle de vie d'un robot
- 3.4 Des robots et des hommes

4. RPA & INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

FORMATEUR

Gaëlle Berrier est *Program Manager* chez BNP Paribas Wealth Management. Elle a été directeur de projet sur la mise en place de signature électronique et en charge de projet de transformation.

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

Formation d'une journée

DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04



DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION À LA CYBERSÉCURITÉ



CONTEXTE

L'externalisation de certains process (*back-office, compliance...*), associés aux activités commerciales, bancaires et de marchés, se multiplie depuis plusieurs années, les institutions financières souhaitant gagner en compétitivité, bénéficier des nouvelles technologies, améliorer leur flexibilité et leur efficacité ainsi que réduire leurs coûts. Dans ce contexte, l'EBA (European Banking Authority) a établi de nouvelles lignes directrices, publiées le 25 février 2019, qui viendront harmoniser les pratiques jusque-là encadrées sur le plan national (arrêté du 3 novembre 2014).

OBJECTIFS

Le participant à cette formation aura acquis une vision claire de :

- ce qui a changé au niveau de la menace
- des nécessités d'adaptation des entreprises tant au niveau des opérations qu'au niveau de la gouvernance

PUBLIC

- Responsables de sécurité des systèmes d'information
- Directeurs des systèmes d'information
- Responsables des risques SI
- Responsables des risques opérationnels
- Risk managers
- Décideurs dans les 5 domaines pré-cités

PRÉREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. INTRODUCTION ET QUELQUES RAPPELS

2. CHANGEMENT DE PARADIGME

- 2.1 Évolution de la menace
- 2.2 Constats sur les anciennes approches de maîtrise des risques
- 2.3 Le développement de la réglementation, définitions
- 2.4 Caractéristiques fondamentales d'un dispositif moderne de gestion du risque cyber

3. L'ADAPTATION DES ENTREPRISES, DANS LE DÉTAIL

- 3.1 Principes de mise en œuvre d'un dispositif de cyber défense, maillon par maillon
- 3.2 Caractéristiques d'un dispositif de gouvernance adapté et du reporting stratégique
- 3.3 Stratification des lignes de défense
- 3.4 Caractéristiques fondamentales d'un dispositif moderne de gestion du risque cyber

4. QU'ATTENDRE D'UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT CYBER ?

- 4.1 Les objectifs
- 4.2 Les écueils
- 4.3 La structuration et le positionnement du programme dans l'écosystème

ÉCHANGES ET DÉBATS

FORMATEURS

Gil DELILLE est Directeur des Risques des Systèmes d'Information du Groupe Crédit Agricole, 141.000 collaborateurs, présent dans près de 40 pays. Après un début de carrière chez IBM teinté «grands projets», il est entré dans le monde de la sécurité en 1998. Il a, dès le départ, placé les métiers au



JEUDI 24 OCTOBRE 2019

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

premier plan de la démarche de renforcement de la sécurité et visé une intégration de la sécurité de l'information au fonctionnement général de l'entreprise.

Dix ans de présidence du Forum des Compétences en Sécurité des SI, lui ont permis d'appréhender les enjeux de Place et d'influencer l'adaptation du monde bancaire aux risques technologiques.

Romain ELIOT est adjoint au RSSI du Groupe Crédit Agricole, en charge des relations avec les superviseurs. Il a été pendant 4 ans Directeur du programme de cybersécurité du Groupe.

Ingénieur de formation, il évolue depuis 20 ans dans des grands groupes financiers. Il dispose de compétences et d'expériences pluridisciplinaires, notamment en cybersécurité, risques des systèmes d'information, continuité d'activité et protection des biens et des personnes.



CASH MANAGEMENT

DES FONDAMENTAUX À L'OPEN BANKING



CONTEXTE

Open Banking, Instant Payments, DSP2, API, SWIFT GPI... Les évolutions macroéconomiques et réglementaires associées aux nouvelles technologies révolutionnent le monde des paiements. Les entreprises ont accès à des services toujours plus innovants pour les accompagner dans leur effort d'optimisation, de centralisation et de sécurisation. Dans ce contexte le *Cash Management* et les métiers du *Transaction banking* sont déterminants et revêtent désormais une importance stratégique.

OBJECTIFS

- Avoir un aperçu des principales évolutions en cours et à venir, en particulier :
 - L'essor des *fintechs* et des « TPP »
 - Le temps réel et ses enjeux
 - La cyber-sécurité
 - La convergence du *retail* et du *corporate*
- Comprendre le contexte du *Cash Management*, les attentes des entreprises face à leur banques, l'apport du *Cash Management* à la banque
- Connaître les principaux outils et techniques de *Cash Management*, en particulier :
 - Moyens de paiements
 - Outils de communication bancaire
 - Techniques de centralisation de trésorerie
- Mener une analyse de la structure de comptes et de gestion de liquidité d'une entreprise et savoir proposer des solutions adaptées

PUBLIC

- Chargés d'affaire entreprises (bancaires)
- Collaborateurs entrant sur un poste *Cash Management*
- Autres fonctions nécessitant une bonne connaissance du *Cash Management* : trésorier (les secteurs bancaire ou entreprise), conseils...

PRÉREQUIS

Cette formation nécessite de travailler dans le secteur de la banque ou en entreprise et justifier d'une fonction actuelle (ou future) concernée par la *Cash Management*.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES DÉSUITS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. INTRODUCTION : DÉFINITION(S) DU CASH MANAGEMENT

- Nouvel environnement du *Cash Management*
- Un domaine en pleine mutation
- Les attentes des entreprises
- L'environnement réglementaire
- Les systèmes d'échange

2. ORGANISATION DE L'OFFRE DE CASH MANAGEMENT DANS LA BANQUE

- Position au sein de la structure de la banque
- Revenus issus du *Cash Management*
- Intérêt de proposer une offre

3. L'OFFRE DE CASH MANAGEMENT

- Les moyens de paiements
- La communication bancaire
- La centralisation de trésorerie
- Les solutions de placement
- Les nouvelles offres : *SWIFT gpi, Instant Payments, Open Banking, EBAM, BSB...*

4. ÉVOLUTION DES PAYMENTS FACTORIES

- Organisation des comptes
- Centrales de paiements et d'encaissements
- *Virtual Accounts*

5. ALLER PLUS LOIN : ... ET DEMAIN?

- Les banques et les *fintechs*
- Le temps réel, pour quoi faire ?
- La cybersécurité

6. CAS PRATIQUE

- Traitement des besoins en *Cash Management* d'une multinationale française en lien avec son organisation
- Autres fonctions nécessitant une bonne connaissance du *Cash Management* : trésorier (les secteurs bancaire ou entreprise), conseils...

JEUDI 14 & VENDREDI 15 NOV. 2019

formation de deux journées
DURÉE : 14H 8H30-16H30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation et de l'ouvrage *Cash Management - Fondamentaux, Solutions, Perspectives*

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 620 €HT (1944€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Jérôme Cavaliero est *Head of Global Cash Management Sales and Coordination* au sein d'UniCrédit.

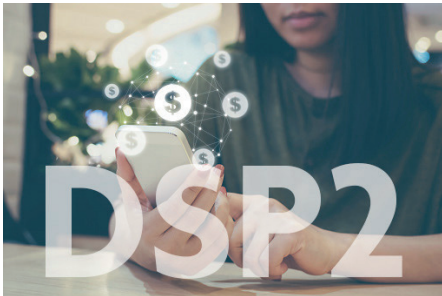


Frédéric Poizat est responsable Marketing et Réponses aux appels d'offres du métier *International Trade and Transaction Banking* chez *Crédit Agricole Corporate & Investment Bank*. Il bénéficie d'une large expérience dans le domaine de la trésorerie et du *transaction banking*, en France et à l'international.



Jérôme Cavaliero et Frédéric Poizat sont les coauteurs de *Cash Management - Fondamentaux, Solutions, Perspectives*, RB Edition (2017).

COMPTES ET SERVICES DE PAIEMENT: MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DE LA RÉGLEMENTATION DSP2



CONTEXTE

La 2^e Directive sur les Services de paiement pose les fondements juridiques d'un marché intérieur des paiements électroniques plus intégré et de l'ouverture de ce marché à une concurrence accrue.

Ce texte engendre une profonde mutation de l'environnement au sein duquel les services de paiement et les services électroniques proposés par les prestataires de services de paiement sont rendus.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- comprendre l'environnement réglementaire et les enjeux associés ;
- conduire une mise en œuvre technique ;
- identifier les impacts organisationnels et opérationnels.

PUBLIC

- Chefs de produits Moyens de paiement et Banque à distance
- Responsables juridiques, juristes
- Responsables des *back-office*

PRÉREQUIS

- Connaissance minimale du secteur bancaire.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Contexte
- Calendrier
- Champ d'application
 - Extension « 1 leg » ou « toutes devises »,
 - Exclusions

I. RÉGIME DES OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

- Obligations de transparence et d'information
- Conditions d'exécution des opérations
- Mise en œuvre des exigences d'authentification forte
- Responsabilité du Prestataire de services de paiement

II. NOUVEAUX SERVICES DE PAIEMENT

- Présentation des services et des acteurs (agrégateurs et initiateurs de paiement)
- Mise en place des normes de communications avec les tiers de paiement (offres d'API, services proposés aux clients...)
- Responsabilité des Prestataires de services de paiement

III. RISQUES OPÉRATIONNELS ET DE SÉCURITÉ

- Gestion des risques
- Notification des incidents majeurs
- *Reporting* des données relatives à la fraude

**MERCREDI 25 SEPTEMBRE
2019**

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEUR

Hélène Lair est Responsable juridique adjoint Moyens de paiement et Produits bancaires à la Société Générale et préside le Groupe Juridique Moyens et Systèmes de paiement au sein de la Fédération bancaire française.



RGPD ET LOI FRANÇAISE : UN NOUVEL ENVIRONNEMENT JURIDIQUE POUR LES DONNÉES PERSONNELLES



CONTEXTE

Les modifications apportées à la loi « Informatique et Libertés », en juin 2018 puis en décembre par voie d'Ordonnance, viennent compléter le cadre posé par le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018.

La mise en conformité à cet ensemble de dispositions constitue un défi majeur pour les entreprises du secteur financier, en particulier les banques et les assurances. En effet, les procédures et les mesures mises en œuvre doivent être adaptées afin d'intégrer les nouvelles règles de protection et le changement de logique relative aux traitements des données à caractère personnel.

Indépendamment du risque de réputation, les sanctions pécuniaires entraînées par le non-respect du RGPD peuvent atteindre 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires du groupe auquel l'établissement est attaché. Pour prévenir ces risques, cette journée de formation propose d'aborder avec méthode ce nouvel environnement, de prioriser les actions à conduire et d'apporter des réponses pragmatiques et opérationnelles à la question : « Comment faire pour bien faire ? ».

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Renforcer les connaissances indispensables en matière de protection des données à caractère personnel
- Identifier les impacts organisationnels pour l'entreprise et les bonnes pratiques à mettre en œuvre
- Disposer des outils nécessaires pour s'inscrire dans la dynamique de la conformité à l'ensemble des dispositions réglementaires

PRÉSENTATION DES TEXTES : MISE EN ŒUVRE ET OPPORTUNITÉS

PUBLIC

- Responsables marketing, responsables de la relation clients
- *Data Protection Officers*
- Responsables de la sécurité des systèmes d'information, DSI
- Responsables juridiques, responsables de la conformité, responsable des risques
- Responsable des moyens de paiement

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

1. PRÉSENTATION DU NOUVEAU CADRE DE LA PROTECTION

2. MISE EN ŒUVRE DE LA CONFORMITÉ : COMMENT S'Y PRENDRE ?

3. APPLICATION DU NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE À CERTAINS TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES DU SECTEUR FINANCIER

Dans l'attente des nouveaux référentiels de la CNIL, certains traitements mis en œuvre dans le secteur bancaire nécessitent de prendre en compte les nouvelles obligations réglementaires.

JEUDI 3 OCTOBRE 2019

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, quizz
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Isabelle CANTERO est Avocat au Barreau de Nice. Elle est associée du Cabinet Caprioli & Associés dont elle est Directeur du Pôle Vie privée et protection des données à caractère personnel. Elle est également Administrateur de l'AFCDP et DPO du moteur de recherches QWANT.



Isabelle Cantero est coauteur de l'ouvrage *Banque et Assurance Digitales*, RB Édition, 2017.

Éric CAPRIOLI est Avocat à la Cour de Paris, spécialiste en droit de l'informatique, des nouvelles technologies et de la communication et en droit de la propriété intellectuelle. Il est également Docteur en droit et membre de la délégation française aux Nations unies.



Éric Caprioli est coauteur de l'ouvrage *Banque et Assurance Digitales*, RB Édition, 2017.

TECHNIQUES DU TRADE FINANCE ET DU CRÉDIT DOCUMENTAIRE



CONTEXTE

Vendre c'est bien, être payé c'est mieux, ce dictionnaire guide en permanence les crédits managés et les directions financières dans leur politique de couverture du risque d'impayé qu'il soit d'origine commerciale ou politique. Cette formation présente les principales techniques et apporte des réponses pratico-pratiques à la diversité des situations rencontrées.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Savoir identifier les risques à l'international et donner les bons réflexes juridiques à des non juristes intervenant sur les aspects financiers des contrats en particulier en lien avec des produits de type garanties, crédits documentaires, ou autre produit *Trade Finance*.
- Comprendre les mécanismes du crédit documentaire et de la LCSB.
- Identifier les clauses importantes et les facteurs d'amélioration de la gestion des crédits documentaires.
- Maîtriser l'ensemble des solutions de sécurisation disponibles et les relier aux problématiques de financement.

PUBLIC

- Chargés d'affaires banque, experts et RCI dans les banques
- Direction financière et Direction juridique en entreprise
- Ingénieurs d'affaires en charge de la négociation et la gestion des projets export

PRÉREQUIS

- Connaissance des incoterms et des principes de base des techniques de paiement à l'international
- Maîtrise les mécanismes de base du crédit documentaire

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Identification des risques et entre autres du risque-pays
- La *compliance* des opérations de commerce international

1. ARTICULATION DES DIFFÉRENTES CLAUSES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES SI ELLES NE SONT PAS CORRECTEMENT MONTÉES

2. IMPACTS CONTRACTUELS DES OPÉRATIONS PAYABLES PAR CRÉDIT DOCUMENTAIRE ET LCSB

- 2.1 Mécanismes du crédit documentaire
- 2.2 La typologie des crédits
- 2.3 La négociation de son mode de réalisation
- 2.4 La négociation des termes de la LC
- 2.5 Les clauses en faveur du donneur d'ordre (acheteur)
- 2.6 Les clauses en faveur du bénéficiaire (le vendeur)
- 2.7 Les clauses discriminatoires et la problématique de la conformité au regard des pratiques bancaires
- 2.8 Les clauses de financement à l'intérieur des crédits documentaires
- 2.9 L'articulation crédit documentaire et crédit acheteur

3. LES DIFFÉRENTS TYPES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES, LEURS AVANTAGES ET L'IMPACT EN TERMES DE COÛT ET DE POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

- 3.1 Crédit transférable
- 3.2 Crédit *back to back*
- 3.3 Alternative proposée par les LCSB

CONCLUSION : LA GESTION DES GARANTIES INTERNATIONALES

SAVOIR-FAIRE ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

- Être en mesure de négocier les clauses financières des contrats
- Construire des crédits documentaires et des LCSB en adéquation avec des contrats
- Tirer profit des LC pour en faire un outil de financement
- Construire des solutions mixant différentes techniques bancaires et d'assurance

**LUNDI 25 ET MARDI 26
NOVEMBRE 2019**

Formation de deux journées
DURÉE : 14h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation et de l'ouvrage d'Hubert Martini « Crédits documentaires, lettres de crédit stand-by, cautions et garanties – Guide pratique », 3^e édition 2019 paru chez RB Édition

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1620€ HT (1944€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

MODALITÉS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

FORMATEUR

Hubert MARTINI est consultant en commerce international chez Iface-Experts et consultant-formateur auprès de banques et entreprises en France, au Maghreb, en Afrique et en Asie du Sud-Est.



Il est par ailleurs auteur de nombreux ouvrages en particulier « Crédits documentaires, lettres de crédit *stand-by*, cautions et garanties – Guide pratique », 3^e édition 2019 paru chez RB Édition.

ACCOMPAGNER LES IMPACTS SOCIAUX DES RESTRUCTURATIONS



CONTEXTE

Après la loi de sécurisation de l'emploi qui a modifié en profondeur le droit de la réorganisation et ses impacts en matière d'emploi, les Ordonnances Macron ont ajouté aux dispositifs existants la rupture conventionnelle collective. La clé pour les entreprises est d'arriver à avoir une vision synthétique des mécanismes impactant les effectifs ou l'emploi afin de pouvoir en comprendre les leviers et possibles freins.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Identifier les différents modes de restructuration existants.
- Savoir choisir le mode de restructuration le plus adapté à sa situation.
- Connaître les principaux écueils à éviter.

PUBLIC

- Direction stratégique ou industrielle
- Juristes
- Ressources Humaines

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

PROPOS INTRODUCTIF

1. RÉORGANISER SANS CONTRAINDRE : UNE PROCÉDURE SOUPLE MAIS SANS CERTITUDE D'ATTEINDRE LA CIBLE – « IL FAUT CONVAINCRE »

- 1.1 La rupture conventionnelle collective – une procédure avec accord
- 1.2 Le plan de départ volontaire – une procédure avec ou sans accord
- 1.3 Option ?

2. RÉORGANISER AVEC CONTRAINTES : LE PRIX DE LA CERTITUDE D'ATTEINDRE LA CIBLE

- 2.1 PSE mixte : une première phase de volontariat
- 2.2 PSE ou « licenciements secs »
- 2.3 Le « coût » des départs certains

3. RÉORGANISER EN MODIFIANT LES CONTRATS : UNE RÉORGANISATION À PART ?

L'article L. 1222-6 du Code du travail, ce grand incompris :

- 3.1 Modification du contrat de travail sans contrainte ou en deux étapes
- 3.2 Modification du contrat de travail imposée
- 3.3 Que faut-il comprendre de la position du juge administratif ?

4. LES ENJEUX DES RÉORGANISATIONS DANS LES BANQUES – INTERVENTION D'ANDRÉ-GUY TUROCHE

MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT

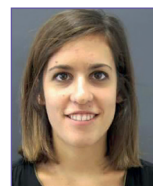
INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04

FORMATEURS

Marie-Charlotte Ferreira est avocate au sein du cabinet Fromont Briens, spécialisé en droit du travail.



Anne Le Quinquis est avocate associée au sein du cabinet Fromont Briens, spécialisé en droit du travail.



Avec la participation d'**André Guy Turoche**, directeur des Affaires sociales à l'AFB.



LES NOUVELLES RÈGLES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL



CONTEXTE

La représentation du personnel a connu un profond bouleversement avec les Ordonnances Macron. La grande latitude laissée à la négociation permet aux entreprises de repenser leur manière de fonctionner avec leurs représentants du personnel afin d'adapter leurs instances à leurs besoins.

OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Identifier les impacts de la réforme sur l'organisation du travail au quotidien
- Adopter les bons réflexes face à cette nouvelle représentation du personnel
- Réfléchir à des solutions pragmatiques face à certaines incertitudes des textes

PUBLIC

- Responsables du personnel,
- Responsables juridiques, juristes, avocats,
- DRH, responsables des ressources humaines,

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

PROGRAMME

Propos introductifs

1. ORGANISATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- 1.1 Une instance unique aux multiples facettes
- 1.2 Les différents niveaux d'implantations

2. MOYENS D'ACTION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- 2.1 Moyens matériels
- 2.2 Par l'information

3. ATTRIBUTIONS EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION

- 3.1 Attributions du petit comité social et économique
- 3.2 Modalités de la procédure d'information et de consultation du grand CSE

4. ATTRIBUTIONS EN MATIÈRE DE NÉGOCIATION

- 4.1 Négociation collective en présence de délégués syndicaux
- 4.2 Négociation collective sans délégué syndical

5. CSE : QUELS IMPACTS ET ENJEUX SUR LE DIALOGUE SOCIAL DANS LES BANQUES ?

FORMATEURS

Anne Le Quinquis est avocate associée au sein du cabinet Fromont Briens.

Marie-Charlotte Ferreira est avocate au sein du cabinet Fromont Briens.

Avec la participation d'**André Guy Turoche**, directeur des Affaires sociales, AFB

**MERCREDI 13 NOVEMBRE
2019**

Formation d'une journée
DURÉE : 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT

Caroline Breton :
formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04





TITRE DE LA FORMATION :	
DATE :	<input type="checkbox"/> 1 journée 1040 € HT / 1248 € TTC <input type="checkbox"/> 2 journées 1620 € HT /1944 € TTC

TITRE DE LA FORMATION :	
DATE :	<input type="checkbox"/> 1 journée 1040 € HT / 1248 € TTC <input type="checkbox"/> 2 journées 1620 € HT /1944 € TTC

TITRE DE LA FORMATION :	
DATE :	<input type="checkbox"/> 1 journée 1040 € HT / 1248 € TTC <input type="checkbox"/> 2 journées 1620 € HT /1944 € TTC

Civilité: Mme M.

Nom..... Prénom

Société

Fonction

Service.....

Adresse

Code Postal..... Ville/Pays.....

Téléphone fixe Portable

E-mail

Adresse de facturation (si différente)

Bulletin à retourner à :
 REVUE BANQUE
 18, rue La Fayette 75009 Paris

Contact :
 formation@revue-banque.fr
 Tél. : 01 48 00 54 04

Règlement à nous faire parvenir par chèque à l'ordre de Revue Banque avec ce bulletin ou par virement à réception de la facture.

Date, signature et cachet de l'entreprise

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons une facture-convention (n° de déclaration d'activité 11-7511101-75).

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation au salarié présent.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent.

Toute personne ne se présentant pas à la séance ne sera pas remboursée. En cas d'annulation effectuée moins de 7 jours avant la date de l'évènement ou en cas d'absence le jour dit, le paiement de l'inscription restera pleinement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement. Vous pouvez vous faire remplacer en nous communiquant par écrit les noms et coordonnées du remplaçant.



INSCRIPTION

En ligne sur rb-formation.fr
ou par courrier.



CONTACT

RB FORMATION – 18 rue La Fayette 75009 Paris
Caroline Breton : formation@revue-banque.fr
Tél. : 01 48 00 54 04



LIEU ET HORAIRES DES FORMATIONS

Situées au cœur de Paris, au 18 rue La Fayette dans le 9^e arrondissement,
nos formations se déroulent sur une ou deux journées de 8 h 30 à 16 h 30.



TARIFS

1 journée : 1040 € HT / 1248 € TTC

2 journées : 1620 € HT / 1944 € TTC

Le tarif comprend :
la formation, le déjeuner et les supports pédagogiques

REVUE BANQUE, 18 rue La Fayette, 75009 Paris,

- organisme dispensateur de formation enregistré sous le numéro 11.75.11101.75
- éligible aux financements d'OPCABAIA

À propos de REVUE BANQUE

Groupe de presse de référence du secteur bancaire et financier, REVUE BANQUE offre des contenus et services diversifiés.

Dans toutes ces activités, le groupe s'appuie sur l'expertise d'auteurs, de contributeurs et d'intervenants prestigieux, et sur le savoir-faire reconnu de ses équipes. La volonté est d'apporter une information réglementaire et technique approfondie, pour décrypter et débattre des dernières évolutions dans les domaines de la banque, de l'assurance et de la finance.

Nos activités :

- RB Presse (*Revue Banque, Banque & Stratégie, Banque & Droit*)
- RB Séminaires (Club Banque, Séminaires)
- RB Formation
- RB Édition, e-librairie et Bibliothèque numérique de la banque et de la Finance
- Nos événements : Workshop (R)évolution digitale, Forum des Auteurs...

Nos contenus sont accessibles en différentes versions *print* et *online*.

Vous retrouverez sur revue-banque.fr :

- la présentation de toutes nos activités
- des contenus exclusifs : interviews, vidéos, reportages, actualisation d'ouvrages...
- l'intégralité des contenus de nos titres de presse.

Pour un confort de lecture inégalé, en particulier sur *smartphone*, nos titres de presse sont disponibles sur l'application RB.fr (téléchargeable à partir de votre store).

revue-banque.fr

m.revue-banque.fr

